

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr. Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus. <i>Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.</i></p>	<p>DIRECTION et RÉDACTION : au Secrétariat du Gouvernement. ADMINISTRATION : à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.</p>	<p>INSERTIONS : Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré. <i>S'adresser au Gérant, place de la Visitation.</i></p>
---	--	---

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

*Ordonnances Souveraines autorisant le port de décorations étrangères.
Arrêté Ministériel autorisant une sage-femme à exercer.*

ÉCHOS ET NOUVELLES :

*Décès et obsèques de M^{me} Amaudric du Chaffaut.
Etat des jugements prononcés par la Cour d'Appel et le Tribunal Correctionnel.
Mouvement du Port de Monaco.*

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 19 janvier 1916, M. Daniel Muris, vice-président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne, est autorisé à porter la croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III.

Par Ordonnance Souveraine en date du 24 janvier 1916, M. Joseph Davico, vice-président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne, est autorisé à porter la croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Par Arrêté Ministériel en date du 25 janvier 1916, M^{lle} Blanche Dagnino est autorisée à exercer la profession de sage-femme dans la Principauté.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

L'Orphelinat de Monaco vient de faire une perte cruelle et qui a été également ressentie dans toute la Principauté: la vénérée Supérieure, M^{me} Léonie Amaudric du Chaffaut, est morte mercredi dernier, à l'âge de 65 ans.

Cette femme de grand cœur et de grand savoir appartenait à la famille des Comtes Amaudric du Chaffaut. C'est en 1889 que S. A. S. le Prince Charles III daigna lui confier la direction de l'Orphelinat; elle affirma dès le début ces hautes qualités qui lui valurent, en même temps que l'attachement filial des enfants qu'elle avait charge d'élever et d'instruire, l'estime générale des pouvoirs publics et de la population.

M^{me} du Chaffaut fonda la Colonie de vacances de Castellane et fut, pendant de longues années, secrétaire trésorier du bureau de Bienfaisance.

En récompense de ses services, S. A. S. le Prince Albert daigna lui conférer, en 1912, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Les obsèques ont été célébrées vendredi matin, au milieu d'une assistance considérable.

Derrière les membres de la famille, venait M. le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi, aide de camp, représentant S. A. S. le Prince.

S. Exc. M. Flach, Ministre d'Etat, était présent ainsi que les fonctionnaires et magistrats de la Principauté.

Un piquet de carabiniers rendait les honneurs.

Après le service funèbre, célébré à la Cathédrale par M^{gr} Mercier, le cortège s'est rendu au cimetière où il fut procédé à l'inhumation dans le caveau des Membres des Communautés Religieuses.

COUR D'APPEL

Audience du 22 janvier 1916.

Appel par : 1^o G. J.-H., couturière, née le 7 novembre 1888, à Marseille, demeurant à la Condamine; 2^o G. L.-J., homme d'équipe à la Compagnie P.-L.-M., né le 26 novembre 1873, à La Panouse (France), demeurant à Aubagne, et 3^o le Ministère Public, contre le jugement correctionnel en date du 30 novembre 1915, qui a condamné, la première, à six jours de prison, avec sursis, et à 150 francs d'amende, pour infraction à la police des chemins de fer et complicité d'abus de confiance; le second, à quinze jours de prison, avec sursis, et 150 francs d'amende, pour abus de confiance et complicité d'infraction à la police des chemins de fer.

La Cour d'Appel a réformé le jugement attaqué en ce qu'il a condamné G. L.-J., acquitté celui-ci et renvoyé des fins de la poursuite sans dépens; — donné défaut contre G. J.-H., et réformant ledit jugement en ce qu'il l'a condamnée pour complicité d'abus de confiance, l'a acquittée de ce chef; — confirmé au contraire le susdit jugement en ce qu'il l'a condamnée pour infraction à la police des chemins de fer; l'a condamnée, en conséquence, de ce chef, à trois amendes de 50 francs et, en outre, à la moitié des frais.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 25 janvier dernier, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Pour mise en vente de lait falsifié :
R. J.-M., laitier, né le 10 septembre 1890, à la Trinité-Victor (France), demeurant au quartier de Laghet (Alp.-Mar.), 100 francs d'amende, confiscation des objets saisis et insertion du jugement, par extrait, au « Journal de Monaco » ;
M. M., épouse B., laitière, née en juillet 1883, à Sinalunga (Italie), demeurant au Cap-d'Ail (France), 25 francs d'amende, avec sursis; décidé que cette peine se confondra avec celle prononcée par jugement du 30 novembre 1915.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Yacht automobile « Saphir », français, capitaine Ciaï, venant de Beaulieu; reparti pour Beaulieu.

ÉTUDES HISTORIQUES

LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

depuis le XVII^e siècle.

Suite (A).

CHAPITRE IV. — Une représentation au Palais. Le cadre : Disposition des appartements à cette époque; les collections de tableaux, bijoux, argenterie et autres richesses artistiques.

Des billets d'invitation artistiquement dessinés avaient été envoyés pour la première représentation d'un ballet inédit ainsi annoncé :

On dansera au Palais de Monaco, pour la première fois, le 12 de Février de cet an de grâce 1654, LES ENTRETIENS DE DIANE ET D'APOLLON, BALLET DE MADAME LA DUCHESSE DE VALENTINOIS.

A cette date, une vive animation régnait dans la principale ville de la Principauté. En grand nombre, arrivaient les invités. Par groupes, on les voyait débarquer au port, qui était sillonné d'embarcations parées de tentures, évoluant parmi les vaisseaux de l'escadre royale et de l'escadre du Prince, aux mâts pavoisés et faisant flotter à leur sommet des banderolles aux armes fuselées de Grimaldi.

Ces groupes, ayant mis pied à terre, suivaient le chemin en bordure du long mur clôturant la Condamine, immense jardin rempli, même à cette époque de l'année, de fleurs et d'orangers dont les senteurs embaumaient l'air (2).

D'autres seigneurs caracolant sur de beaux chevaux richement harnachés, accompagnés de leurs écuyers, venaient soit de la route de Menton, soit de celle de La Turbie. A côté d'eux s'avançaient des litières et des chaises à porteurs dans lesquelles se tenaient mollement étendues de jolies dames en toilette de gala.

Les divers courants se réunissaient pour monter la rampe creusée dans le rocher jusqu'au château. Cette rampe, alors seule voie d'accès à la ville fortifiée, était elle-même protégée par un mur qui la couvrait et flanquée de tours (3).

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* des 7, 21 28 décembre 1915 et 4 et 11 janvier 1916.

(2) La Condamine était alors un vaste jardin s'étendant depuis le vallon de Sainte-Dévote jusqu'à la base du rocher, où était ménagée la route du Port, et tant de ce côté que du côté de la mer, un mur continu l'entourait.

(3) La rampe du château fut la seule voie de communication de la forteresse avec l'extérieur jusqu'en 1837, date où le prince Honoré V fit construire la route carrossable dite : Avenue de la Porte-Neuve, entre la Condamine et la promenade Saint-Martin.

Des détachements de la garnison se tenaient en armes à toutes les portes jusqu'à celle de la Major qui ouvrait sur la place du Palais.

En y débouchant, on l'apercevait pleine de bruit et de mouvement. Des rangs pressés de spectateurs la bordaient jusqu'à la promenade Sainte-Barbe. Le populaire s'intéressait à voir passer tant de gentilshommes en magnifiques costumes d'apparat et tant de nobles dames éclatantes de beauté et d'atours.

Des invités, depuis longtemps familiers de la maison, continuèrent, comme ils en avaient l'habitude, à entrer par l'ancienne porte du Palais, du côté de la Major, passant au delà de la tour Sainte-Marie, sous la grosse tour de la Libreria, puis tournant sous la voûte ménagée à l'extrémité Est de l'aile du Vieux-Quartier. Mais la plupart préférèrent s'engager sous la nouvelle porte monumentale qui venait d'être ouverte depuis peu d'années au milieu de la façade et qui les conduisait directement dans la cour (1).

Là, les seigneurs confiaient leurs chevaux aux écuyers qui se retiraient et les cavaliers galants s'empressaient auprès des dames pour les aider à descendre de litière.

Tout ce beau monde gravissait les marches en marbre blanc d'un bel escalier droit, dont le style rappelait les perrons des palais de Gènes (2), et arrivait ainsi à la grande galerie du premier étage, balustrée de marbre blanc, galerie aux proportions majestueuses, régnant tout le long de la façade vers la cour, et sur les douze arcades largement ouvertes de laquelle le prince Honoré II allait faire peindre les douze travaux d'Hercule (3).

Le personnel du Palais se tenait aux entrées. Les gardes portaient des épées dorées, les pages étaient parés de chaînes d'or, et les serviteurs avaient revêtu une superbe livrée de drap d'Espagne avec gippons de satin (4).

En attendant l'heure de la représentation, les premiers arrivés se répandaient dans les salles du Palais pour visiter les merveilleuses collections du Prince de Monaco qui étaient célèbres dans l'Europe entière.

A chacune des extrémités de la spacieuse galerie qui dominait d'un bout à l'autre la cour d'honneur, une pièce s'ouvrait pour mener dans les grands appartements. A gauche, bordant l'aile sur la place, c'était l'antichambre qui précédait le premier salon dit de l'*Ercoleo*. A droite, vers l'aile nord-ouest, c'était la Galerie du Quartier Royal, qui séparait en deux parties les grands appartements (5).

Dès ces deux pièces d'accès, on se trouvait en

(1) Le nouveau guichet et sa porte monumentale avaient été achevés en 1636 et se trouvaient au milieu de la façade avant la démolition de l'aile du Palais qui se prolongeait jusqu'à la mer, en bordure de la promenade Sainte-Barbe.

(2) L'escalier à double évolution existant actuellement, répétition du typique « fer à cheval » du Palais de Fontainebleau, fut construit, à la place de l'ancien escalier droit, sous le règne de Louis Ier, petit-fils et successeur d'Honoré II.

(3) C'est seulement vers la fin de son règne qu'Honoré II utilisa les compartiments des douze arcades pour y faire peindre les douze travaux d'Hercule, et, depuis, le nom de *Galerie d'Hercule* est donné à cette partie du Palais.

(4) Ces détails sont tirés de sources contemporaines, notamment des suivantes :

1^o Relation de la réception à Monaco de l'archiduc Charles d'Autriche et du duc de Saxe, en octobre 1624. —

2^o Réception de la reine de Hongrie en juin 1630. — Ces deux écrits, conservés aux Archives du Palais, sont l'œuvre d'Hercule Sigaldi, qui après avoir été secrétaire du Prince, fut nommé gouverneur du marquisat de Campagna.

3^o La description du Palais faite par Jean Le Laboureur à l'occasion du voyage à Monaco en 1636 de la maréchale de Guebriant, dans le livre déjà cité.

(5) Aujourd'hui, galerie des stucs.

pleine magnificence. Les superbes tentures de velours qui en tapissaient les murs étaient presque entièrement recouvertes par une profusion d'objets précieux, pressés les uns contre les autres, remplissant les panneaux depuis la porte d'entrée jusqu'à la porte de sortie et depuis la cimaise jusqu'au plafond. Ces deux pièces étaient particulièrement renommées parce qu'elles servaient à l'exposition des richesses artistiques dont l'accumulation débordait des salons et des chambres du Palais.

On visitait ensuite les multiples salles des grands appartements, surtout les plus récentes, celles du Nouveau Quartier, dont l'aménagement datait à peine de l'année 1624. Elles se terminaient à l'ouest par quatre magnifiques salles en enfilade, dénommées l'Appartement Royal parce qu'elles avaient été préparées pour recevoir la reine de Hongrie lorsqu'elle passa à Monaco en 1630. Ces salles merveilleuses en encadraient une plus merveilleuse encore, la Chambre Dorée, pièce centrale, dont le lit à baldaquin, l'ameublement, les tentures, les œuvres d'art prodiguées, constituaient le maximum de la somptuosité. C'est dans cette salle que le Dentone, de Bologne, un des plus grands décorateurs de ce siècle, avait peint, quelques années auparavant, un chef-d'œuvre de composition à la fresque que l'on pouvait alors admirer dans toute son éclatante beauté (1).

Les dames étaient ravies de trouver dans toutes ces pièces des vases en vermeil ou en argent pleins de fleurs merveilleuses, ainsi que des flacons d'eaux de senteur et des cassolettes en argent d'où s'exhalaient des parfums délicieux.

Elles s'extasiaient devant les bijoux qui jetaient mille feux, bijoux doublement précieux par la matière et par la ciselure, dont la quantité et la variété ne pouvaient se retrouver égales nulle part. En même temps que les bijoux, on admirait l'orfèvrerie, la vaisselle en vermeil ou en argent, — et parmi toutes ces pièces, quelques-unes qui étaient uniques, comme des aiguères ayant la taille d'un homme, avec leur bassin proportionné, des conques, des vases aux dimensions gigantesques, les plus grandes œuvres de ce genre qui fussent sorties des ateliers des maîtres joailliers italiens. A côté de ces richesses, on remarquait comme particulièrement singulier, une table encadrée de ses bancs, ceux-ci et celle-là tout en argent massif. Sur ces grandes pièces, des ornements ciselés encadraient les armoiries en relief de Grimaldi.

Sous la clarté tombant des lustres en argent, des girandoles, des appliques multipliés dans chaque chambre, ces précieuses merveilles devenaient des foyers de fulgurations et se détachaient éclatantes soit sur des meubles de haut style en ivoire ou en ébène rehaussés d'or, soit sur les décors féeriques des tapisseries (2).

(1) Cette pièce est maintenant appelée Chambre d'York parce qu'en 1767 le duc d'York, frère du roi d'Angleterre George III, y succomba d'un mal qui l'avait saisi pendant une croisière en Méditerranée l'obligeant à s'arrêter à Monaco.

L'œuvre du Dentone a subi l'atteinte du temps, à laquelle sont malheureusement trop sujettes les peintures à fresque; elle a dû être restaurée; néanmoins, elle s'impose encore à l'admiration.

(2) *L'Inventaire de l'Héritage du Sérénissime Prince Honoré Second, fait le 22 décembre 1663 à l'instance du Sérénissime Prince Louis Premier*, son successeur, qui est conservé aux Archives du Palais, constitue un des plus riches et des plus considérables catalogues qui ait jamais été dressé de pièces d'orfèvrerie, bijoux, gemmes, argenterie, tableaux, tapisseries et curiosités artistiques de toute sorte.

M. Gustave Saige en a commencé l'étude dans deux opuscules: *Honoré II et le Palais de Monaco*, in-8°, 1883; — *Les beaux-arts au Palais de Monaco*, in-8°, 1884. Il

ressort de cet examen qu'à bon droit le Palais de Monaco avait acquis la réputation d'être une des plus fastueuses demeures seigneuriales de l'Europe — réputation qu'il mérita jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, à l'époque où les agents de la Révolution firent disperser ces collections aux hasards des encans.

PHILIPPE CASIMIR.

(A suivre.)

BULLETIN DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.056, 82.823.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 17.903 et 27.200.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296, 37.297, 37.298.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 79.538, 79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 53.592, 2.345.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 39.557, 48.061, 52.515.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 7 août 1915. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 156.731 à 156.740 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 52.712.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.018 et 52.961.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n^{os} 33.548 et 33.549.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.259 et 41.260.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 44.620 et 53.447.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 26.387 et 26.388.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 20 mars 1915. Trois Obligations de 300 francs 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 99.423 à 99.425.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.